

**Master domaine Sciences humaines et sociales,
Mention « Territoires et développement »**

Résumé du référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

1. Référentiel d'activités

- Collecte et traitement de données statistiques, graphiques, géographiques et sociologiques
- Réalisation de bases de données en SIG
- Rédaction et publication des résultats de recherche sur tout type de support éditorial, diffusion et valorisation des résultats de la recherche scientifique
- Transmission des connaissances à des publics en formation
- Collecte de données documentaires et statistiques pour le compte d'institutions publiques locales, régionales et nationales ou des organismes privés
- Relevé de terrain
- Définition et mise en œuvre d'enquêtes de terrain pour le compte d'institutions publiques locales, régionales, nationales ou des organismes privés
- Formulation et réalisation de projets de développement et d'aménagement en lien avec les politiques territoriales et nationales
- Réalisation de diagnostics territoriales
- Elaboration de synthèses de stratégies territoriales

2. Référentiel de compétences

- Maîtriser les compétences méthodologiques et théoriques dans l'une des disciplines suivantes : histoire, géographie, sociologie, anthropologie, architecture et urbanisme
- Mobiliser les connaissances de l'historiographie internationale sur les études urbaines, territoriales et du développement
- Élaborer une recherche originale fondée sur une approche interdisciplinaire et thématique concernant le territoire et le développement
- Maîtriser le protocole de l'enquête de terrain
- Aptitude à la démarche comparative dans le domaine du développement
- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine
- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation

- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère
- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.

3. Référentiel d'évaluation

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.